



CONTACT

contact.morisorkestra@gmail.com

- RÈGLEMENT -

CONCOURS D'ORCHESTRE POUR 2^{ème} ACADÉMIE D'ORCHESTRE

MORIS ORKESTRA

Du 27 novembre 2023 au 29 février 2024

Le Moris Orkestra organise sa deuxième académie de musique à travers l'Île en partenariat avec le Conservatoire National de Musique François Mitterrand et Le Caudan Arts Centre.

Le Moris Orkestra (Le M.O.) est un jeune orchestre composé d'une trentaine de musicien.ne.s professionnel.le.s ou en formation professionnelle au métier de musicien d'orchestre et qui a pour but le développement de la musique à l'Île Maurice. Le M.O. s'est donné pour mission de donner à toutes et à tous les clés d'accès à l'éducation artistique, de faire rayonner le patrimoine musical de l'océan Indien à Maurice, en France et à l'international et enfin d'encourager l'innovation, la création, les jeunes talents et la diversité musicale.

Pour sa deuxième académie, le M.O. souhaite axer son programme autour de 4 lignes directrices :

- Les grandes œuvres françaises du répertoire d'orchestre (*Prélude à l'après-midi d'un faune* de Claude Debussy ; *Pavane opus 50* de Gabriel Fauré ; *Pavane pour une infante défunte* et *Ma Mère l'Oye* de Maurice Ravel).
- Une création contemporaine commandée au compositeur Simon Barbanneau visant à intégrer les instruments traditionnels des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien à la musique orchestrale.
- Mettre en avant les œuvres du Patrimoine Musical de l'Océan Indien avec l'œuvre pour orchestre du compositeur mauricien Francis Thomé.
- Mettre en avant la musique traditionnelle et actuelle avec une création autour du premier texte littéraire en créole mauricien « Zistwar enn Bob Afrikin » de François Chrestien.

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| I. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ | 3 |
| II. LIMITE D'ÂGE | 3 |
| III. INSTRUMENTS | 3 |
| IV. INSCRIPTIONS | 3 |
| V. DÉROULEMENT DU CONCOURS | 4 |
| VI. EXIGENCES DEMANDÉES | 4 |
| 1. LES TRAITES D'ORCHESTRE POUR LES INSTRUMENTS À CORDES FROTTÉES | 4 |
| 2. PIANO | 5 |
| 3. PERCUSSIONS D'ORCHESTRE | 5 |
| 4. PERCUSSIONS TRADITIONNELLES | 5 |
| VII. DROIT À L'IMAGE | 6 |
| VIII. ENGAGEMENT ET RENONCEMENT | 6 |

I. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Peuvent se présenter au concours d'orchestre de l'Académie du Moris Orkestra tou.te.s musicien.ne.s ayant une pratique instrumentale régulière et souhaitant rejoindre les rangs du Moris Orkestra.

Le concours est ouvert aux musicien.ne.s d'orchestre professionnel.les ou en formation professionnelle ; issu.e.s des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion et Seychelles) ; résident.e.s en France ou dans la région de l'Océan Indien.

L'envoi d'une ou plusieurs vidéo(s) répondant aux critères d'évaluation demandés doit être envoyée au plus tard le 29 février 2024, date de la fin du concours.

II. LIMITE D'ÂGE

La limite d'âge est fixée à 33 ans.

III. INSTRUMENTS

Les instruments concernés sont :

- Violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Piano (2 places)
- Percussions d'orchestre (2 places)
- Percussions traditionnelles (2 places)

IV. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire au concours, les candidat.e.s trouveront un formulaire d'inscription sur le site internet du Moris Orkestra (<https://morisorkestra.com>).

L'inscription au concours est gratuite.

V. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Remplir le formulaire d'inscription sur le site internet du Moris Orkestra.

Le concours consiste par l'envoi d'une vidéo de bonne qualité (son et image).

Le la candidat.e doit être visible en entier. Il ne doit pas y avoir de coupure ni de montage effectué sur la vidéo.

Mettre les vidéos en ligne, via la plateforme YouTube, en non-répertoriées et envoyer le ou les lien(s) YouTube par mail à l'adresse contact.morisorkestra@gmail.com.

Les vidéos sont visionnées par les membres du jury qui établiront si les candidats répondent aux attentes.

VI. EXIGENCES DEMANDÉES

Enregistrer une vidéo des traits d'orchestre ou des œuvres demandé.e.s et correspondant.e.s à l'instrument joué.

Il est possible de faire une vidéo par trait d'orchestre ou par œuvre.

1. LES TRAITS D'ORCHESTRE POUR LES INSTRUMENTS À CORDES FROTTÉES

Les candidat.e.s doivent interpréter l'ensemble des traits demandés dans leur instrument.

Violon :

- 1) *Prélude à l'après-midi d'un faune*, Claude Debussy, mesures 63 à 74.
- 2) *Ma Mère l'Oye*, Maurice Ravel, 5^e mouvement « Le Jardin Féérique », mesures 1 à 23 et mesures 48 à 56.
- 3) *Pavane*, Gabriel Fauré, mesures 35 à 44.

Alto :

- 1) *Prélude à l'après-midi d'un faune*, Claude Debussy, mesures 55 à 72.
- 2) *Pavane*, Gabriel Fauré, mesures 34 à 59.
- 3) *Ma Mère l'Oye*, Maurice Ravel, 2^e mouvement « Petit Poucet », mesures 12 à 26 et mesures 40 à 74.
3^e mouvement « Laideronnettes, Impératrices des Pagodes », mesures 1 à 23.

Violoncelle :

- 1) *Ma Mère l'Oye*, Maurice Ravel, 2^e mouvement « Petit Poucet », mesures 12 à 23 et mesures 33 à 50.
- 2) *Pavane*, Gabriel Fauré, mesures 17 à 30 et mesures 73 à 80.
- 3) *Prélude à l'après-midi d'un faune*, Claude Debussy, mesures 67 à 74.

Contrebasse :

- 1) *Ma Mère l'Oye*, Maurice Ravel, 4^e mouvement « Les entretiens de la Belle et la Bête », mesures 86 à 96 et mesures 118 à 139.
- 2) *Pavane pour une infante Défunte*, Maurice Ravel, mesures 25 à 34 et mesures 69 à 72.
- 3) *Prélude à l'après-midi d'un faune*, Claude Debussy, mesures 11 à 20, mesures 45 à 74 et mesures 83 à 93.

2. PIANO :

Deux pièces contrastantes du répertoire, au choix.

3. PERCUSSIONS D'ORCHESTRE :

Deux pièces contrastantes du répertoire, au choix, sur percussion à clavier.

4. PERCUSSIONS TRADITIONNELLES :

- 1) Une pièce du répertoire traditionnel à la Ravanne
- 2) Une pièce du répertoire traditionnel au triangle / Maravanne ou bob.

VII. DROIT À L'IMAGE

Les vidéos des candidat.e.s ne seront utilisées strictement que dans le contexte du concours et ne seront pas diffusées en dehors du concours.

Il est très important de mettre les vidéos en non-répertoriées via la plateforme YouTube.

VIII. ENGAGEMENT ET RENONCEMENT

La décision finale du jury est définitive.

Le.La candidat.e admis.e s'engage à être disponible pendant toute la durée de l'Académie, à savoir du 29 avril au 9 mai 2024 et pour les trois concerts prévus au Caudan Arts Centre les 3, 4 et 5 mai 2024.

Si un.e candidat.e renonce à sa place, il.elle doit en informer les organisateurs du concours le plus rapidement possible. Aucun renoncement (sauf cas de force majeure) ne sera accepté à moins de deux semaines avant le début de l'Académie.

N.B. Un signalement administratif devra être fait par les élèves du Conservatoire National de Musique François Mitterand auprès de leur établissement pour des questions d'assurance et de prise en charge pour les repas et les transports.